

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

■ Commune de SOCOURT

Commune de SOCOURT

Synthèse du diagnostic socio-économique

LA DEMOGRAPHIE

- Une population en baisse de 1990 à 1999 (-14%) puis en hausse pour atteindre 239 habitants en 2009. Une progression démographique entre 1999 et 2009 avec l'apport de 25 nouveaux habitants (+11,7%).
- Un taux de croissance annuel négatif pour 1990-1999 enregistrant des soldes naturel et migratoire déficitaires alors que la situation observée pour 1999-2007 s'est inversée, les deux soldes devenant excédentaires.
- Une population vieillissante avec 26% de plus de 60 ans.
- Des ménages qui augmentent (hausse de 14% entre 1982 et 2009) et deviennent de plus en plus petits (en 1982, un nombre moyen de personnes par ménage de 3 passant à 2,46 en 2009).

LE LOGEMENT

- Stabilité du parc de logements (100 logements recensés en 1982 et 2009).
- Forte représentation des résidences principales, constituant 94% du parc en 2009.
- Une vacance qui se résorbe : en 2009, le taux de vacance est égal à 3% du parc total de logements.
- Un nombre significatif de logements locatifs : 20% des résidences principales.
- Un parc de logements ancien : 68% de logements construits avant 1949 et 6% de constructions édifiées après 1990.
- Un rythme de construction des logements faible avec 3 logements commencés pour la période 1998-2007.

ECONOMIE et ACTIVITES

- Un taux de chômage communal égal à 8%, inférieur à celui observé à l'échelle du canton de Charmes.
- Une activité agricole prospère sur la commune. En 2010, on dénombre 3 exploitations agricoles.

LES EQUIPEMENTS

- Un niveau d'équipement à l'échelle de la commune (mairie, église, salle polyvalente, terrain de sports, aire de jeux, complexe pêche).

Commune de SOCOURT

Synthèse du diagnostic paysager et urbain

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- Un territoire bien desservi, avec la proximité de la RN57 offrant un échangeur en direction de Charmes et Mirecourt ainsi que la présence de la gare de Charmes distante de 5 kilomètres.
- Une topographie caractérisée par un coteau à moyenne dénivellation s'ouvrant sur la vallée de Moselle et occupant le secteur à l'Est de la RD157.
- Un réseau hydrographique composé de la Moselle, du canal de l'Est, du ruisseau du Grand Bief et du ruisseau de Grainrupt.
- Un cadre environnemental et paysager de qualité.

LE GRAND PAYSAGE

- Commune moyennement boisée avec un plan de réglementation des boisements prescrit par arrêté préfectoral du 6 octobre 1988.
- Territoire essentiellement composé de terres agricoles avec une agriculture orientée vers la polyculture.
- Des zones inondables liées aux débordements de la Moselle (PPRi – arrêté préfectoral du 20 mai 2010).
- Présence de vergers composés de quetschiers, pruniers, pommiers, poiriers, mirabelliers, noyers et cerisiers ainsi que des parcelles de vigne, concourant à accroître la qualité et l'intérêt paysager et environnemental de Socourt.
- Territoire concerné par un Espace Naturel Sensible par le Conseil Général des Vosges : les Vergers de Socourt, par un site désigné par le réseau Natura 2000 intitulé « Zone Spéciale de Conservation de la vallée de la Moselle, secteur Châtel-Tonnoy » et par une Z.N.I.E.F.F. de type 1, nommée « Vallée de la Moselle entre Bayon et Gripport »

LA STRUCTURE BATIE

- Une structure bâtie formée par deux unités bâties : le village ancien et les zones d'extension récente.
- Un bâti ancien composé d'un tissu dense, constituant l'habitat lorrain traditionnel.
- Le vieux village s'organise selon le schéma d'un village-rue avec des séquences bâties en ordre continu.
- Concernant l'urbanisation à vocation d'habitat, elle s'est développée sous 2 formes : densification du tissu ancien (rue Principale) et étirement urbain (rue de Grelot vers le Nord-Est, rue de Verdun et rue de Viacelle vers le Nord et rue des Vignes vers l'Ouest).
- Présence de sites agricoles au Sud du village ancien.

A partir de ces constats, la municipalité a défini plusieurs objectifs qui forment l'ossature de la stratégie d'aménagement et de développement communal.

Ces objectifs s'articulent autour de cinq grands thèmes :

- LA STRUCTURATION DU BOURG ET LE RENFORCEMENT DE SON IDENTITE
- LA PROGRAMMATION ET LA MAITRISE DE L'EXTENSION DE L'ESPACE URBANISE
- LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE
- LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES
- LA VALORISATION DE L'OFFRE DE LOISIRS

Ces choix constituent les options fondamentales des élus pour le devenir de leur commune.

Ces objectifs se déclinent à travers deux échelles : **un projet de territoire et un projet de bourg.**

LE PROJET DE TERRITOIRE

PRINCIPES	ORIENTATIONS
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE	<p>Respecter les zones inondables et prendre en compte le Plan de Prévention des Risques Inondations PPRi de la Moselle Aval approuvé par arrêté préfectoral du 20 mai 2010.</p> <p>Respecter les objectifs de conservation du site désigné au réseau Natura 2000.</p> <p>Protéger les massifs forestiers.</p> <p>Protéger les vergers identifiés en Espaces Naturels Sensibles par le Conseil Général 88.</p> <p>Préserver le cadre environnemental et paysager et mettre en valeur un environnement naturel de qualité.</p> <p>Limiter l'espace agricole constructible en tenant compte des contraintes environnementales.</p> <p>Assurer l'équilibre entre le renouvellement et le développement urbain et la préservation de l'espace rural.</p> <p>Respecter les contraintes liées au passage d'un oléoduc.</p>

LE PROJET DE TERRITOIRE

PRINCIPES	ORIENTATIONS
LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES	<p>Maintenir l'activité agricole qui marque le paysage.</p> <p>Garantir la gestion des espaces ouverts au travers la vitalité du monde agricole et son rôle dans l'entretien des paysages.</p> <p>Permettre le développement de sites agricoles.</p>
LA VALORISATION DE L'OFFRE DE LOISIRS	<p>Permettre le développement du potentiel à vocation de loisirs et de tourisme.</p> <p>Compléter les équipements en matière de loisirs orientés vers la pêche.</p> <p>Maintenir l'activité parapente avec présence d'un décollage sur la ligne de crête du bois des Côtes.</p> <p>Etoffer l'offre pour la pratique de la randonnée pédestre et inscrire le développement d'itinéraires cyclables (véloroute Charles le Téméraire).</p> <p>Maintenir les sentiers de randonnée et les mettre en valeur (circuit « Entre Vignes et Clochers »).</p>

LE PROJET DE BOURG

PRINCIPES	ORIENTATIONS
<p>LA STRUCTURATION DU BOURG ET LE RENFORCEMENT DE SON IDENTITE</p>	<p>Définir un cœur de village.</p> <p>Renforcer l'identité du village en densifiant le tissu urbain existant et sa proche périphérie et en favorisant la convivialité et la vitalité.</p> <p>Rapprocher les populations et les générations, donner envie de pratiquer les espaces publics, maintenir une animation quotidienne du village, faciliter les liaisons douces.</p> <p>Respecter les caractéristiques et le niveau d'équipement du bourg.</p> <p>Conserver le caractère patrimonial du village.</p> <p>Maintenir un espace dédié aux loisirs et aux sports.</p> <p>Définir un zonage et une réglementation afin de respecter les caractéristiques des espaces bâtis et de préserver la structure du bâti ancien.</p> <p>Améliorer le cadre de vie en encourageant la mise en valeur du patrimoine architectural.</p> <p>Permettre la création de nouveaux équipements et aménagements (création d'un futur dispositif de traitement des eaux usées, extension du cimetière, création d'une aire de stationnement, création d'une voirie permettant le bouclage rue de Verdun/rue de Viacelle).</p>

--	--

LE PROJET DE BOURG

PRINCIPES	ORIENTATIONS
------------------	---------------------

<p>LA PROGRAMMATION ET LA MAITRISE DE L'EXTENSION DE L'ESPACE URBANISE</p>	<p>Favoriser l'accueil et l'intégration de nouvelles familles au village.</p> <p>Dégager des secteurs d'extension en liaison avec le bâti existant, sous forme groupée autour du noyau existant et non d'étirement urbain afin d'associer les nouveaux habitants à la vie du village.</p> <p>Offrir un développement résidentiel maîtrisé et contenu.</p> <p>Hiérarchiser dans le temps et dans l'espace les secteurs d'extension.</p> <p>Assurer la connexion entre les différents quartiers en définissant des schémas d'organisation et de desserte permettant des liaisons routières et piétonnes.</p> <p>Offrir des zones d'extension proches du village.</p> <p>Optimiser l'exploitation des infrastructures et réseaux existants.</p> <p>Concernant l'extension urbaine, veiller à une bonne harmonie avec le bourg et une bonne intégration dans le paysage.</p> <p>Identifier des zones d'extension à vocation d'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en tenant compte de la structure paysagère du site et en reliant les différents quartiers existants et futurs entre eux ; - ne provoquant aucune gêne pour le développement des exploitations agricoles.
---	---

--	--

LE PROJET DE BOURG

PRINCIPES	ORIENTATIONS
LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES	<p>Pérenniser la dimension agricole du territoire.</p> <p>Maintenir les activités et les services existants sur la commune et permettre leur développement.</p> <p>Permettre le développement des sites agricoles.</p> <p>Autoriser dans le règlement du P.L.U. une mixité habitat-activités compatible avec le voisinage dans la majorité du périmètre constructible, notamment pour les commerces et services.</p>
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE	<p>Respecter les zones humides identifiées sur le territoire communal.</p> <p>Préserver les espaces de jardins.</p> <p>Protéger les vergers.</p> <p>Maintenir les sentiers de randonnée (circuit « Entre Vignes et Clochers ») et l'itinéraire cyclable (véloroute Charles le Téméraire).</p>

PROJET DE BOURG

- Respecter les zones humides
- Protéger les vergers
- Préserver des espaces de jardin
- Définir un coeur de village
- Conserver le caractère patrimonial du village
- Créer des équipements et des aménagements
- Potentiel de développement à vocation d'habitat à court terme
- Potentiel de développement à vocation d'habitat à long terme
- Maintenir un espace dédié aux loisirs et aux sports
- Permettre le développement de sites agricoles
- Maintenir les circuits pédestre et cyclable

